



RAPPORT DE LA COMMISSION THÉMATIQUE DE LA FORMATION chargée d'examiner l'objet suivant :

Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil le postulat Felix Stürner et consorts au nom des Vert·e·s

– De l'usage de l'histoire dans le secondaire I vaudois ou comment éviter que cela ne devienne la MER

à boire (21 POS 67)

1. PRÉAMBULE

Pour examiner cet objet, la commission s'est réunie le vendredi 21 juin 2024 à la salle du Bicentenaire, Place du Château 6, à Lausanne. Elle était composée de Mmes Florence Bettschart-Narbel, Aude Billard, Géraldine Dubuis (remplace Vincent Bonvin), Carine Carvalho, Elodie Golaz Grilli, Laure Jaton, Aliette Rey-Marion, Regula Zellweger (remplace Marc Morandi) ainsi que de MM. John Desmeules, Guy Gaudard, Nicolas Glauser, Jacques-André Haury, Vincent Keller, Félix Stürner (remplace Claude Nicole Grin) sous la présidence de Sylvie Pittet Blanchette, autrice du présent rapport.

Ont assisté à cette séance : M. Frédéric Borloz, chef du Département de l'enseignement et de la formation (DEF) accompagné par M. Cédric Blanc, directeur général de la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de l'enseignement spécialisé (DGEO), M. Lionel Eperon, directeur général de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) et M. François Modoux, chargé du projet pour maturité et école obligatoire (projet MAT-EO) rattaché au Secrétariat général du DEF (SG-DEF).

M. Fabrice Lambelet, secrétaire de commissions parlementaires au Secrétariat général du Grand Conseil (SGC), a établi les notes de séances.

2. INTRODUCTION

Le rapport du Conseil d'État fait suite au Postulat Felix Stürner et consorts au nom des Vert·e·s - De l'usage de l'histoire dans le secondaire I vaudois ou comment éviter que cela ne devienne la MER à boire (21_POS_67). Le postulant, enseignant d'histoire, s'interroge sur les nouveaux moyens d'enseignements romands quant à leur contenu, leur pertinence et les moyens d'analyse y référents.

3. POSITION DU CONSEIL D'ÉTAT

Le chef du DEF indique que le rapport comprend une série de questions dont la plupart ont reçu des réponses positives, dans le sens du postulat. Quelques réponses sont négatives, notamment celle sur les Épreuves cantonales de référence (ECR) : ces dernières ne seront pas prévues en histoire. Les ECR concernent un groupe restreint de disciplines comme cela a été arrêté par un accord général. Le Conseiller d'État espère que le postulant trouvera dans ce rapport les réponses attendues et se déclare prêt à apporter des éclairages nouveaux sur cette thématique.

4. POSITION DU POSTULANT

Son objet, déposé en fin de législature passée, a pu faire avancer certains éléments, notamment la question des modules. Cependant, il est difficile de collecter les différents points. Il juge intéressante la liste à la fin du rapport, mais il ignore de quoi il en retourne sur les plans pédagogique et didactique. Il y a quelques années, il a assisté, à la Haute école pédagogique du canton de Vaud (HEP-Vaud), à la présentation des 2 modules en histoire du genre et en histoire environnementale. Il a considéré le premier module, présenté par des personnes

du terrain, comme incitatif et intéressant, dans le sens de son intention initiale. En revanche, concernant l'histoire environnementale, il s'interroge sur ce qui se fait, sur la manière dont cela se fait et cela se fera, parce d'autres modules seront sans doute produits. Il a des interrogations sur 3 autres points :

- intégrer l'éducation à la citoyenneté : l'aspect des institutions politiques ne figure pas dans le programme actuel ;
- remettre de l'équilibre dans les niveaux socioculturels des élèves : il faut savoir interpréter la frise chronologique présente dans les classes ;
- les enseignants d'histoire, qui ne pas sont historiens, se servent du matériel existant ; le postulant s'interroge donc sur la façon de les aider pour qu'ils puissent aller plus loin.

5. DISCUSSION GÉNÉRALE

Dans la discussion générale, le directeur général de la DGEO indique que les moyens sont développés selon une approche par questionnements. Cette méthodologie impose d'effectuer des choix et de rendre les moyens d'enseignement pas forcément exhaustifs. En effet, il est demandé aux élèves de chercher des informations pour traiter les problématiques actuelles, notamment en géographie, histoire, éducation numérique et sciences de la nature. Aborder l'histoire par un questionnement d'historien implique de composer un livre incomplet. Grâce à de nombreuses ressources, il est retrouvé une quantité d'outils qui permettent de choisir les documents les mieux adaptés aux élèves, même à ceux qui ont plus de difficultés. La HEP-Vaud propose aux enseignants de nombreuses formations continues dans le domaine des sciences humaines et sociales, notamment sur l'évaluation et la différenciation dans les apprentissages, ainsi que sur la démarche par questionnement en histoire. Un guide didactique disponible en ligne permet d'aborder les thèmes en fonction de la voie prégymnasiale (VP) ou de la voie générale (VG).

Il ajoute que depuis le dépôt du postulat en 2021, des séquences, notamment d'histoire du genre pour les élèves des 9e-10e-11e années, ont été créées. Introduites progressivement de 2021 à 2023, elles sont disponibles sur le portail des enseignants. Par ailleurs, des séquences d'histoire environnementale pour les élèves des 10e-11e années sont introduites progressivement depuis août 2022; des sorties sur le terrain sont proposées. 3 séquences sur Lausanne, Lavaux et Luan sont encore à finaliser. Ce sont des compléments vaudois aux moyens d'enseignement romands (MER).

Une commissaire s'interroge sur le profil scientifique des personnes impliquées dans l'élaboration, puis la validation des moyens d'enseignements romands (MER) qui sont au nombre de 80.

Le chargé de projet répond qu'environ les deux tiers des 80 personnes sont des enseignants de toute la Romandie. Ces groupes ont travaillé de manière alternative selon les moments du processus. Ensuite, un groupe d'experts en histoire a été constitué, notamment avec des professeurs d'université comme Hans Ulrich Jost, qui a encadré à la fois le début et la relecture des manuels avant la validation définitive et la mise à disposition des cantons. Quant à la statistique sur le genre, il peut obtenir l'information auprès de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP). Ces experts provenaient d'universités romandes, mais il ne peut pas préciser comment était constitué ce panel en réponse à une autre commissaire qui demande s'il a été recherché des experts en histoire du genre et histoire environnementale ou, à tout le moins, s'il a été effectué une diversification dans la recherche de ces experts. Toutefois, le département peut communiquer la composition de ce panel.

Le postulant s'enquiert d'éventuelles améliorations par rapport au constat posé dans son postulat puisque le département indique dans sa réponse qu' « Un groupe d'arbitrage, composé d'une ou d'un délégué par canton (Vaud y compris), a finalement proposé des améliorations aux versions probatoires, sur la base des rapports des groupes Focus et des rapports des experts universitaires ».

Le directeur général de la DGEO lui répond par la négative sur le plan romand, mais par l'affirmative sur le plan vaudois où le développement des séquences d'enseignement a progressé. La question de la place des femmes, notamment, ne doit pas faire l'objet d'une thématique en soi, selon lui, mais être traitée de manière transversale.

Le chargé de projet ajoute que ces éléments ont été discutés après la phase probatoire. La production des manuels d'histoire a débuté en 2013 et a duré 6 à 8 ans. Le groupe d'experts auquel participait Hans-Ulrich Jost est intervenu en 2015-2016. Le dépôt du postulat en 2021 a donc provoqué une prise de conscience, dans

le canton de Vaud, avec un travail sur des compléments concernant les enjeux de genre et de durabilité, afin de répondre aux faiblesses soulignées par le postulat.

L'évaluation du système a fait l'objet de plusieurs questionnements. Le postulat demande notamment s'il est prévu un système de suivi dans le canton de Vaud de l'adéquation du matériel didactique pour l'ensemble des 3 volumes dorénavant disponibles. De plus, une commissaire constatant que l'évaluation porte sur les avis des enseignants, elle se déclare surprise qu'aucune évaluation quant à l'adéquation du matériel didactique ne soit prévue auprès des élèves, avec leurs capacités à prendre connaissance des contenus et à les comprendre. Elle demande s'il en existe et sinon, pourquoi.

Le directeur général de la DGEO déclare que cela touche le cœur de la pédagogie scolaire. La mission des enseignants est de s'assurer que les élèves ont accès aux contenus des moyens d'enseignement et qu'ils les ont compris. Le DEF fait confiance aux enseignants pour mener ce travail pédagogique.

Cette commissaire demande si, dans l'évaluation de l'adéquation du matériel didactique effectué auprès des enseignants, le potentiel retour vis-à-vis des élèves est évalué.

Le directeur général de la DGEO espère que les enseignants ont effectué cela. En effet, ils doivent aussi tenir compte de l'avis des élèves au niveau de la compréhension et de l'accessibilité de ces moyens.

Cette commissaire se demande encore si des questions portaient sur la prise de connaissance et l'intégration du contenu par les élèves, dans l'enquête.

Le chargé de projet précise que les enseignants du canton participent à la rédaction des moyens. En fin de processus, la CIIP crée des groupes « focus », dans le canton, composés de personnes expérimentées enseignant au quotidien. Ensuite, ces personnes reçoivent les moyens avant leur finalisation. Le DEF compte sur le professionnalisme de ces personnes pour informer l'équipe de rédaction, par le biais des canaux usuels de la CIIP, de leur avis après avoir testé les moyens sur leurs élèves. Il ajoute encore que pour l'instant, aucune enquête globale n'est prévue parce que des séquences d'enseignement viennent d'être introduites. Toutefois, il existe un suivi régulier de ces moyens dans toutes les branches.

Au postulant qui recherche une guide méthodologique et qui constate que l'adresse (plandetudes.ch) figurant dans le rapport est obsolète, le chargé de projet déclare que les plateformes informatiques sur lesquelles figuraient les moyens d'enseignement didactiques pour les enseignants romands ont évolué. Il existe désormais un projet de plateforme unique pour la Romandie. Toutefois, pour qu'ils puissent continuer à exercer leur métier, une migration sur une plateforme intermédiaire a été opérée il y a une année. Les réponses contenues dans ce rapport ont été rédigées avant cette migration; les enseignants savent où trouver le matériel et connaissent les accès.

Finalement, le y fait remarquer que l'accent est mis sur la qualité plutôt que la quantité de l'enseignement des faits historiques. Selon lui, les élèves peinent toujours plus à travailler de manière qualitative et à distinguer des faits parce que leur connaissance historique est limitée à court terme. Il souhaite savoir s'il existe d'autres manières que les ECR pour tester les outils pédagogiques.

Le directeur général de la DGEO précise que cela se passe à l'échelle de l'établissement, avec une coordination quant aux objectifs d'enseignement à poursuivre dans les matières. Des points de comparaison à l'échelle de l'établissement sont possibles. À l'échelle vaudoise, mettre en œuvre des ECR pour les branches principales est déjà complexe ; cela le serait davantage pour toutes les branches enseignées à l'école obligatoire.

6. VOTE DE LA COMMISSION

C'est à l'unanimité des membres présents, que la Commission de formation recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'État sur le présent postulat.

Ecublens, le 1er février 2025.

La présidente-rapporteuse : (*Signé*) Sylvie Pittet Blanchette